



Guide
des
Seniors

2024

Bien vieillir
à Aureilhan

www.ville-aureilhan.fr



Emmanuel ALONSO
Maire,
Président du
CCAS



Isabelle CHÉDEVILLE
Maire-Adjointe
aux Affaires
Sociales,
Vice-Présidente
du CCAS

Madame, Monsieur, Chères Aureilhanaises et Chers Aureilhanais,

Aureilhan est une ville résolument dynamique et solidaire, où le bien vivre ensemble se conjugue au quotidien. Disponibilité, écoute et proximité sont les piliers de l'action de l'ensemble de l'équipe municipale, convaincue de l'absolue nécessité de placer l'humain au cœur de toute action et au centre de nos préoccupations.

Derrière cette ambition, du concret. Afin de vous permettre de mieux connaître cet environnement de qualité, nous vous proposons de retrouver dans ce guide pratique offert par la Commune les principales informations utiles à votre épanouissement et vos différentes démarches. Nombre de structures, d'associations et de dispositifs existent pour vous

permettre de répondre à vos questions, besoins et attentes du quotidien. Parce que la vie sociale ne s'arrête évidemment pas après la vie active, n'hésitez pas à solliciter les structures et services existants afin d'être vous-même acteurs du quotidien.

Chacun d'entre nous à tant à offrir et à recevoir. Ensemble, continuons à bouger, nous rencontrer et échanger au cours des différents temps forts organisés tout au long de l'année par la Ville et ses nombreux partenaires.

Parce que bien vieillir à Aureilhan, c'est avant tout bien y vivre.

Parce que chaque jour, Aureilhan est faite pour vous, et par vous !

Nous vous souhaitons une belle lecture.

**Emmanuel ALONSO
et Isabelle CHÉDEVILLE**

Sommaire

- 3** Numéros utiles
- 4** CCAS
- 6** Téléassistance
- 7** Portage de repas
- 8** Centre de santé
- 9** France Services
- 10** Associations
- 12** Temps forts à Aureilhan
- 13** Saison culturelle 2023-2024
- 14** Inscription : registre des personnes vulnérables

Numéros utiles

URGENCES

Police : 17
Pompiers : 18
Samu : 15
Samu Social : 115
Commissariat de Police de Tarbes,
28 rue Georges Clemenceau - 65000
TARBES - Tél. : 05 81 75 23 00

LES SERVICES DE LA COMMUNE

Mairie d'Aureilhan

Place François Mitterrand
65800 Aureilhan
Tél : 05 62 38 91 50
Horaires d'ouverture : 8h30-12h /
13h30-17h30 du lundi au vendredi
www.ville-aureilhan.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Président : Emmanuel ALONSO, Maire
Vice-Présidente : Isabelle
CHÉDEVILLE, Maire-Adjointe.
Permanences de Madame
CHÉDEVILLE : le lundi de 16h00
à 17h30.
Tél : 05 62 38 91 50

Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan

16 bis rue Jules Guesde
65800 AUREILHAN
Tél : 05 62 38 04 46

France Services

3 place François Mitterrand
65800 Aureilhan
05 62 32 60 40

Police Municipale

2, avenue du Bois - 65800 Aureilhan
Tél. : 05 62 38 91 52

SANTÉ

Centre de Santé d'Aureilhan

1, place François Mitterrand - 65800
AUREILHAN - Tél. : 05 62 44 20 00

Centre Hospitalier de Tarbes

Bld de Lattre de Tassigny - 65000 TARBES
- Tél. : 05 62 51 51 51

Polyclinique de l'Ormeau

28, bld du 8 mai 1945
Tél. : 05 62 44 33 33
12, chemin de l'Ormeau - 65000
TARBES - Tél. : 05 62 56 40 40

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

8, place au Bois - 65000 TARBES
Tél. : 36 46

Maison Départementale pour l'Autonomie

Place Ferré - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 73 50

France Alzheimer 65

Tél. : 05 62 38 14 49

Maltraitance - Tél. : 3977

Maison Départementale de la Solidarité (assistante sociale), 5 rue Gaston Dreyt,
65000 TARBES. Tél. : 05 62 56 73 02

Association des Paralysés de France (APF) du 65

9 rue des Gargousses - Quartier de
l'Arsenal - 65000 TARBES
- Tél : 05 62 93 86 07

DIVERS

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - 65000 TARBES -
Tél. : 05 62 56 78 65

Caisse d'Allocations Familiales

6 ter, place au Bois - 65000 TARBES
Tél. : 0 820 25 65 10

Info Escroqueries Tél. : 0 805 805 817

Préfecture

Place du Général Charles de Gaulle -
65000 TARBES - Tél. : 05 62 56 65 65

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les politiques d'action sociale de la Ville d'Aureilhan.

Cet établissement public communal a deux grandes missions :

- Il accueille, oriente et aide les personnes en difficulté sociale ou financière sous la forme d'une aide d'urgence.
- Il accueille les retraités, les personnes âgées et leurs

familles en Mairie afin de les informer, de les orienter et de les aider dans leurs démarches.

- Le CCAS assure un rôle de surveillance et de prévention ainsi que la coordination des services dédiés aux seniors : téléassistance, inscription sur le registre des personnes vulnérables et organisation annuelle du goûter des aînés.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Le CLIC est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Il a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer et de

conseiller, aussi bien sur le maintien à domicile que sur l'entrée en structure d'accueil. Il reçoit les personnes âgées de 60 ans et plus, leur entourage familial ou bien toute personne concernée par la problématique du vieillissement (8 Pl. au Bois, 65000 Tarbes).



Tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au 05 62 31 09 83 : un accueil téléphonique est également proposé pour répondre à vos interrogations. E-mail : asso.clicsage@wanadoo.fr



Permanences d'Isabelle Chédeville, Vice-Présidente du CCAS



Madame Isabelle Chédeville vous reçoit en Mairie, place François Mitterrand, sur rendez-vous le lundi de 16h00 à 17h30. Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Accueil de la Mairie : 05 62 38 91 50.



Le « Goûter des Aînés » : un rendez-vous annuel traditionnel organisé au mois de janvier par le CCAS. La prochaine édition se tiendra le samedi 20 janvier 2024 à 15h au Centre Jean Jaurès.

La téléassistance

Pensée pour sécuriser les personnes âgées en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou en sortie d'hospitalisation, la téléassistance désigne **un système d'alerte simple et sécurisant.**

A Aureilhan, deux systèmes différents sont proposés : le pendentif qui permet d'appuyer pour déclencher la procédure et la montre qui détecte une chute sans appui volontaire (utile en cas de malaise).

Un opérateur traite l'alerte le plus rapidement possible et gère la situation avec la personne.

Si l'abonné ne répond pas, dans un premier temps, l'opérateur contacte ses proches. Si la situation le nécessite, les secours sont appelés à intervenir.

Ce service est facturé entre 10 € et 18 € par mois, en fonction des revenus et du système choisi.

C'est un moyen simple et efficace pour continuer à vivre en toute sécurité à domicile et pour rassurer ses proches.



Pour tous renseignements, contactez le CCAS au 05 62 38 91 50 ou sur ccas@ville-aureilhan.fr



Pour être en forme, pratiquez une activité physique ou effectuez une marche quotidienne d'une durée de 30 min à proximité de chez vous.

PORTAGE DE REPAS

Si vous êtes dans l'impossibilité temporaire ou permanente de préparer des repas, vous pouvez vous adresser à un service de portage de repas qui vous proposera des menus équilibrés et variés tout en respectant les régimes alimentaires.

Le recours à un service de portage de repas à domicile peut être prévu dans le plan d'aide si vous êtes bénéficiaire de l'APA à domicile et donc être pris en charge pour le surcoût de livraison.

Les services sont assurés soit par des associations soit par des sociétés conformément aux obligations réglementaires.



Pour tous renseignements, contacter le

*CCAS au 05 62 38 91 50
ou par mail à l'adresse suivante :
ccas@ville-aureilhan.fr*



Centre de santé municipal



Situé en centre-ville d'Aureilhan, à proximité de la Mairie et d'autres services publics (facilités de stationnement), le Centre de Santé dispose de :

- 5 cabinets de consultation
- 1 salle d'urgence
- 1 salle de réunion
- 1 bureau de direction

Actuellement, cinq médecins généralistes, salariés par la Ville, assurent les consultations. Trois secrétaires sont chargées de l'accueil et des prises de rendez-vous.



Horaires d'ouverture du Centre :

Du lundi au vendredi :
8h30-13h00 et 14h00-19h30
Le samedi matin 9h00-12h00



Adresse :

1 place François
Mitterrand
(à côté de la Mairie)



Consultation sur rendez-vous au : 05 62 44 20 00

France Services

Ouvert depuis janvier 2022, l'Espace France Services d'Aureilhan vous accueille pour vous aider dans vos démarches administratives.

Les conseillères pourront vous accompagner dans diverses démarches du quotidien ou exceptionnelles : cartes grises ; informations de premier niveau concernant les dossiers de retraite ; aides aux démarches suite à un décès ; pré demande pour les titres d'identité ; aide au renouvellement du permis de conduire ; demande ou utilisation des divers chèques

énergie, bois, fioul ; diverses aides administratives en ligne ou en papier comme la création d'adresse mail, demande de complémentaire santé solidaire, demande de l'aide exceptionnelle santé, demande de logement social ; démarches fiscales comme la création d'un espace personnel en ligne, des explications diverses ou une mise en relation avec le Service des Impôts aux Particuliers.

Jours et horaires d'ouverture de l'espace France Services :

Les lundis, mercredis et vendredis : 8h30-12h

Les mardis et jeudis : 8h30-12h et 13h30-17h

Pour une prise en charge efficace et rapide de votre dossier, nous vous conseillons de prendre préalablement rendez-vous avec les conseillères de France Services.

 **Adresse :**
3 place François Mitterrand.

 **Je souhaite joindre l'Accueil :**
05 62 32 60 40 ou

france.services@ville-aureilhan.fr



Associations

Aureilhan bénéficie d'un tissu associatif particulièrement dense et varié. Ce sont en effet une quarantaine d'associations regroupant plus de 3 000 adhérents qui œuvrent dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs, afin d'offrir un large choix d'activités. Diversité, proximité et qualité des activités proposées sont ainsi les piliers de ces structures soutenues financièrement et matériellement par la Mairie, soucieuse d'accompagner ces acteurs essentiels du bien-vivre ensemble. N'hésitez pas à venir à leur rencontre afin d'en découvrir les multiples activités.

Mais ces associations, ce sont avant tout des hommes et des femmes mobilisés tout au long de l'année pour Aureilhan et ses habitants. Des centaines de sourires et de visages prêts à vous accueillir et à mettre tout en œuvre pour que chacun puisse vivre et s'épanouir à Aureilhan, selon ses attentes et ses envies. Alors que la crise du bénévolat se fait chaque jour davantage

ressentir, n'hésitez pas à vous engager auprès de nos associations. Pour une heure, une demi-journée ou une journée : votre mobilisation est précieuse. Ensemble, participons à l'animation et au dynamisme d'Aureilhan.



De nombreuses autres associations vous attendent sur le site www.ville-aureilhan.fr/la-ville/annuaire-des-associations



Retrouvez toutes les associations et leurs coordonnées sur l'annuaire dédié :



Temps forts annuels à Aureilhan

Des occasions pour se rencontrer



Fête locale à la fin du mois de septembre



Journées du patrimoine au mois de septembre (expositions, rencontres)



Octobre rose (course et marches) début octobre



Budget Participatif d'octobre à mai



Saison culturelle des mois d'octobre à juillet (séances de cinéma, concerts, théâtre, spectacles, conférences...)



Téléthon au début du mois de décembre



Goûter des aînés et bal dansant au mois de janvier. Pour les personnes âgées de 70 ans et plus et leurs conjoints, même s'ils sont plus jeunes.



Festival Celtique au mois de mars



Fête de la musique au mois de juin



Retrouvez toutes la programmation
culturelle de l'ECLA en ligne et en
Mairie :



*La culture
à deux pattes
de chez vous !*



Saison culturelle de l'ECLA

24 avenue Jean Jaurès

Cinéma

Concerts

Théâtre

Spectacles

Conférences

Ateliers



le parvis*



Inscription sur le registre des personnes vulnérables

Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte a été instauré dans chaque commune. Il prévoit notamment la tenue d'un registre visant à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et ce lors de risques exceptionnels (canicule, très grand froid, épidémie, etc.).

À qui s'adresse ce registre ?

- Aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile, seules ou en couple ;
- Aux personnes de plus de 60 ans inaptes au travail ;
- Aux personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité et d'isolement peut demander son inscription au registre des personnes vulnérables.

Un représentant légal ou un tiers témoin de la solitude d'une personne peut également procéder à l'inscription de celle-ci après avoir recueilli son accord.

Quels sont les droits de la personne ?

Elle peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer de tout changement de situation.

Elle peut réclamer sa radiation du registre sur demande écrite.

Les informations communiquées restent confidentielles.

Quel est l'intérêt d'être inscrit sur ce registre ?

En cas de risque exceptionnel, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées par les membres du CCAS de la mairie pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Des solutions adaptées leur seront éventuellement proposées en fonction des situations.

Gestes à adopter en cas de fortes chaleurs

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11-21 heures en cas de canicule) ;

- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, salle du conseil municipal, supermarché, musée, salle rafraîchie...) ;
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eau (fruits et légumes).

Registre des personnes vulnérables

Feuillet d'inscription à détacher, compléter, signer et déposer ou envoyer à la Mairie.

Je soussigné(e)

NOM :Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Téléphone :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes vulnérables à contacter en cas de déclenchement du Plan d'alerte et d'urgence départemental ou du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

(cochez la case correspondant à votre situation) :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée

Ma situation :

- Je vis seule
- Je vis en couple
- Je n'ai pas de famille à proximité

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM / Prénoms :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

DANS LE CAS OÙ LA DEMANDE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LA PERSONNE CONCERNÉE :

NOM / Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Lien avec la personne concernée :

Je déclare avoir recueilli l'accord de M/ Mme pour l'inscription au registre des personnes vulnérables.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Fait à, le Signature.....



RESTONS CONNECTÉS !

Retrouvez tous les événements
et l'actualité de votre Ville sur :



www.ville-aureilhan.fr



Mairie d'Aureilhan